



W E N D E L

Société européenne à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 178 729 232 euros

Siège social : 89, rue Taitbout - 75009 Paris - France
572 174 035 RCS PARIS

Publication sur les conventions réglementées en application de l'article L. 225-88-2 du Code de commerce

Conventions relatives à une garantie en cas de litiges liés à l'exercice des mandats sociaux

- **Personnes intéressées** : André François-Poncet et David Darmon, membres du Directoire.
- **Objet, conditions financières et intérêt des conventions** :
Le Conseil de surveillance a autorisé la conclusion d'une lettre de garantie avec respectivement André François-Poncet et David Darmon.

Par cette lettre de garantie, Wendel prend en charge, en différence de condition et de limite des polices d'assurances applicables, les frais de défense et les conséquences pécuniaires résultant de réclamations liées aux mandats sociaux, selon le cas, de Président du Directoire ou de membre du Directoire de Wendel, ainsi qu'aux mandats sociaux qu'ils exercent au sein d'une ou plusieurs entités du groupe Wendel. La garantie est soumise à diverses conditions et prévoit plusieurs cas d'exclusions de son application, notamment en cas de faute intentionnelle, d'avantage personnel illégal ou de sanction pénale.

Le Conseil de surveillance a considéré qu'il était dans l'intérêt de la Société de permettre à la Société la prise en charge des frais de défense et des conséquences pécuniaires qui pourraient nuire à l'action des membres du Directoire, dès lors que l'action du mandataire social est engagée dans l'intérêt de Wendel, et étant précisé que la mise en œuvre de la garantie devrait être exceptionnelle en raison des couvertures d'assurance responsabilité civile des mandataires sociaux.

- **Date** : Les lettres de garanties ont été autorisées par le Conseil de surveillance lors de sa réunion du 18 mars 2020 et ont été signées à cette date.

Contact

Secrétariat général

Caroline Bertin Delacour : +33 (0) 1 42 85 30 00

c.bertindelacour@wendelgroup.com